



Bulletin trimestriel d'information n°6

Période du 1er octobre au 31 décembre 2017

L'essentiel de votre SCPI

Forme juridique :

SCPI Déficit foncier à capital fixe

RCS: Paris 821 123 999

Visa AMF: n°16-10 du 22/07/2016

Société de gestion : Advenis Investment Managers

Agrément AMF: GP 97-124

Date d'ouverture au public : 11/08/2016 Clôture des souscriptions : 31/12/2018 Durée recommandée de détention

des parts : statutaire 16 ans
Nombre d'associés : 1 027
Nombre de parts : 5 931
Capital souscrit : 17 268 800 €
Prix de la part : 5 000 €
Nombre d'immeubles : 7

Nombre de lots: 43

L'actualité du trimestre

Avec près d'un million de ventes de logements anciens réalisées en 2017, le nombre des transactions a connu une hausse de 16% sur un an. Ces très bons chiffres ont entrainé une hausse des prix de l'ordre de 4,2% sur l'ensemble du territoire.

Si l'Ile de France est la région qui a augmenté le plus fortement (+5%) la province n'est pas en reste puisque qu'elle affiche une hausse de +3,9%.

Bordeaux est la ville qui arrive en tête du classement avec une hausse de + 7,7 %. Là où Paris arrive en deuxième position avec + 6,5 %. L'évolution dans les autres grandes villes régionales est de + 5,3 % à Lyon + 4,3 % à Nantes, + 3,9 % à Toulouse, + 3,8 % à Lille, + 3,3 % à Rouen, + 3 % à Rennes, + 2 % à Strasbourg, + 1,5 % à Marseille, + 1,2 % à Ajaccio. À Orléans, les prix n'ont pas évolué (+ 0,1 %) tandis qu'à Dijon, ils reculent même de 1%.

Source: FNAIM

Le patrimoine de votre SCPI

Patrimoine			Gestion des travaux			Gestion locative		
Ville	Nombre de lots	Surface (m²)	Nombre de lots livrés	Date d'acquisition	Date de livraison	Date de mise en location	Nombre de lots loués	Nombre de lots vacants
Annecy	15	1 125	-	12/2016	N/A	-	-	-
Paris (16e arr.)	7	377	-	12/2016	N/A		-	-
Tours Soieries	4	523	-	12/2017	N/A	-	-	-
Aix en Provence	3	433	-	12:2017	N/A	-	-	-
Lille Pyramides	9	432	-	12:2017	N/A	-	-	-
Lille Lebas	4	215	-	12/2016	N/A	-	-	-
Strasbourg	1	69	-	12/2017	N/A	-	-	-

Commentaires de gestion

4 opérations ont été acquises en décembre 2017 à Lille, Aix en Provence, Tours et Strasbourg. Avec ces acquisitions, la SCPI possède un total de 43 lots.



Marché des parts / Cession

Aucune part n'a été demandée ou offerte à la vente. La liquidité du placement est très limitée.

Revenus distribués

La SCPI Renovalys n°6 ne commencera à percevoir des loyers qu'à partir de la mise en location de son patrimoine. Les éventuels dividendes seront versés après apurement des déficits générés pendant la période de rénovation des immeubles.

Composition de votre patrimoine













Paris 16e

Annecy

Lille

Tours

Lille

Aix

Informations

Risques principaux

Lorsque vous investissez dans une SCPI, vous devez tenir compte des éléments et risques suivants : votre investissement permet de bénéficier des avantages fiscaux exposés dans la note d'information au paragraphe « Objectif de rentabilité » et au paragraphe « Régime fiscal des associés ». Il est rappelé en outre que la fiscalité applicable aux porteurs de parts de la SCPI (revenus et déficits fonciers, plus-values) est susceptible d'évoluer au cours de la période d'investissement ;

- il s'agit d'un placement à long terme, vous devez conserver vos parts pendant une durée correspondant à un minimum de 9 ans sauf à perdre l'intégralité des avantages fiscaux ; la durée de placement recommandée est de 18 ans ;
- la liquidité du placement sera très limitée. L'avantage fiscal, composante importante de la rentabilité du placement, ne peut être transmis, si bien que les possibilités de vente des parts seront réduites, sauf à des prix très décotés. La SCPI ne garantit pas la revente des parts. Au-delà des avantages fiscaux ci-dessus, la rentabilité d'un placement en parts de SCPI est de manière générale fonction:

- des éventuels dividendes qui vous seront versés. Ceux-ci dépendront des conditions de location des immeubles, notamment de la date de mise en location des immeubles et du niveau des loyers; Pendant une période de 36 mois, qui correspond à la constitution du patrimoine, la SCPI n'aura pas de recettes locatives et quasiment pas de recettes financières. Par la suite la SCPI pourra potentiellement distribuer des revenus en fonction de la mise en location des immeubles acquis. Puis, lors de la mise en vente des biens, les revenus locatifs potentiels diminueront en contrepartie de la distribution des acomptes de liquidation prélevés sur le prix de vente.

- du montant du capital que vous percevrez, soit lors de la vente de vos parts, soit lors de la liquidation de la SCPI. Ce dernier montant déprendra du prix de cession du patrimoine immobilier détenu par la SCPI et de la situation du marché de l'immobilier d'habitation lors de la cession. Ainsi, la rentabilité de la SCPI Renovalys n°6 ne peut être appréciée qu'à la fin des opérations et non sur la seule déductibilité fiscale. Le capital investi n'est pas garanti.

Gestion des conflits d'intérêts

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires et de répondre au mieux aux intérêts des associés, la Société Advenis Investment Managers a recensé les situations de conflits d'intérêts susceptibles d'être rencontrées par elle ou par les entités et les collaborateurs du Groupe Advenis. Dans le cadre de la gestion des situations de conflits d'intérêts potentiels, la Société Advenis Investment Managers se base sur les principes suivants : déontologie, séparation des fonctions, mise en place de procédures internes, mise en place d'un dispositif de contrôle.

Taux d'occupation physique et financier

Le taux d'occupation indique le taux de remplissage des immeubles la SCPI. Il peut être calculé :

Soit en fonction des loyers: le taux d'occupation financier (TOF) est l'expression de la performance locative de la SCPI. Il se détermine par la division: du montant total des loyers et indemnités d'occupation facturés ainsi que des indemnités compensatrices de loyers par le montant total des loyers facturables dans l'hypothèse où l'intégralité du patrimoine de la SCPI serait loué, pour la période considérée.

Soit en fonction des surfaces : le taux d'occupation physique (TOP) se détermine par la division : de la surface cumulée des locaux occupés par la surface cumulée des locaux détenus par la SCPI à un instant donné.

Marché de parts / Cession

Pour les SCPI à capital fixe, le prix de vente et/ou d'achat est établi au terme de chaque période de confrontation des ordres de vente et d'achat, recueillis sur le carnet d'ordres par la Société de Gestion. Toutes ces informations figurent dans la note d'information

SCPI Renovalys N°6

12 rue Médéric –75017 Paris RCS Paris 804 240 307

Visa AMF n° 16-10 du 22/07/2016 Notice publiée au BALO le 01/08/2016 Dépositaire : CACEIS Bank France 1 - 3 Place Valhubert 75013 Paris



Advenis Investment Managers

12 rue Médéric – 75017 Paris Tél.: 01 70 08 08 00 http://advenis-im.com

Société de Gestion – Agrément AMF n° GP 97-124 Gestion immobilière depuis le 13/10/2009 S.A.S. au capital de 2 401 457,60 € - RCS Paris 414 596 791